

Société de l'information: programme pluriannuel pour promouvoir la diversité linguistique de l'Europe (MLIS)

1995/0263(CNS) - 02/10/1996 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée retient, en totalité ou en partie, 34 amendements sur les 56 adoptés par le Parlement. Les principales modifications apportées à la proposition initiale. La Commission a accepté les amendements : - qui sont en accord avec les avis formulés dans la communication de la Commission (MLIS - Société de l'information multilingue); - qui sont en accord avec les politiques communautaires et qui améliorent la cohésion, la synergie, la transparence et la gestion; - qui clarifient et précisent la proposition. Un certain nombre d'amendements (22 au total) n'ont pu être acceptés pour les raisons suivantes : - proposition de modification de la base juridique; - non-conformité au principe de subsidiarité; - non-conformité à la disponibilité budgétaire.